



Chirurgiens-dentistes : prévention du risque infectieux

n°2 *Les appareils de traitement des instruments en cabinet dentaire*

“

Les automates “tout en un” sont déconseillés. Il est préférable de choisir un appareil spécifique à une action donnée.

”

Pour effectuer correctement les opérations de traitements des dispositifs médicaux réutilisables au cabinet dentaire, il faut tout d’abord disposer des appareils de traitement adéquats. Pour cela, il faut vérifier lors de leur achat les critères développés dans cette fiche :

APPAREILS DE NETTOYAGE DES INSTRUMENTS

Il est préférable de s’équiper d’un appareil à ultra-sons, bien utile pour le pré-nettoyage des fraises, mais déconseillé pour les portes-instruments dynamiques (PID). Il est conseillé

de rajouter dans le bain ultrasons un produit détergent-désinfectant. L’appareil doit être capable de délivrer une fréquence supérieure à 40 kHz à une température pouvant varier de 20°C à 45°C et pour une durée de 15 minutes minimum. Il doit être muni d’un couvercle et d’un panier (privilégier un bac à évacuation directe). Dans le cas d’un nettoyage manuel, il convient de s’équiper de brosses souples non abrasives, à usage unique ou stérilisables. Les éponges, pailles métalliques... sont à proscrire.

“

Il est utile de souscrire un contrat d'entretien pour ces dispositifs complexes : autoclave, laveur-désinfecteur thermique et appareil à ultra-sons, et de tenir un cahier de maintenance.

”

“

La preuve de la conformité des appareils normés (laveur-désinfecteur thermique, thermo-soudeuse, autoclave) doit être fournie par le vendeur.

”

Pour un nettoyage efficace, il est recommandé l'usage d'un laveur-désinfecteur thermique. Pour les porte-instruments dynamiques rotatifs (PIR : turbines, contre-angles, pièces à main), il est équipé d'un panier spécifique avec des supports adaptés permettant leur nettoyage interne. Le laveur-désinfecteur doit être conforme à la norme **NF EN 15883-1 et 2**. Il est préférable d'éviter les laveurs-désinfecteurs de paillasse souvent trop petits et de performances médiocres.

LUBRIFICATION

DES PORTE-INSTRUMENTS ROTATIFS

Pour une lubrification optimale, il est conseillé de s'équiper d'un automate de lubrification pour PIR. Ces automates ne doivent être utilisés que pour la lubrification avant conditionnement, le nettoyage interne n'étant pas parfait.

CONDITIONNEMENT

Pour préserver l'état stérile, il est nécessaire d'emballer les instruments avant passage dans l'autoclave dans des « systèmes de barrière stérile préformés ». Il convient d'utiliser des cassettes adaptées ou des sachets conformes à la norme **NF EN ISO 11607-1**. Les sachets papier/plastique doivent être soudés à l'aide d'une thermo-soudeuse conforme à la norme **NF EN ISO 11607-2**. En effet, les sachets « autocollants » résistent mal à la stérilisation, compte tenu de leurs difficultés de manipulation. Des instruments correctement emballés en sachets papier/plastique peuvent conserver leur stérilité pendant 3 mois, selon les modalités de stockage.

STÉRILISATION

Tous les instruments qui le supportent doivent être stérilisés à la vapeur d'eau à une tempé-

rature de 134°C durant 18 minutes avec un autoclave de type B répondant à la norme **NF EN 13060**. La cuve de l'autoclave ne doit pas être trop petite et adaptée à l'activité du cabinet. En fonction de la dureté de l'eau, il est souvent nécessaire de s'équiper d'un système d'adoucissement. L'autoclave doit permettre une traçabilité des cycles par impression de tickets ou via une clef USB ou carte mémoire. Il convient de vérifier, avant l'achat, les caractéristiques de l'appareil et la qualité du service après-vente.

Lors de la livraison, il faut donc exiger que l'autoclave subisse les opérations de qualifications prévues dans la norme **NF EN ISO 17665-1** :

- qualification de l'installation (QI) « *Processus permettant l'obtention de preuves documentées démontrant que l'équipement a été fourni et installé conformément à ses spécifications* »,
- qualification opérationnelle (QO) « *Processus d'obtention de preuves documentées démontrant que l'équipement installé fonctionne dans les limites déterminées lorsqu'il est utilisé conformément à son mode opératoire* »,
- qualification de performance (QP) « *Vérification documentée attestant que les systèmes et l'équipement sont capables de fonctionner efficacement et de manière reproductible d'après la méthode du procédé approuvée et les spécifications du produit* ». »

Par la suite, il est conseillé de faire effectuer des requalifications tous les 1000 cycles de stérilisation ou tous les deux ans par des organismes agréés, mais aussi s'il y a eu des réparations portant sur les éléments structurels de l'appareil.

ENTRETIEN

Cahier de maintenance.